



**ACADÉMIE
D'AMIENS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ du 23 MAI 2022

Fixant la composition et les parts respectives de femmes et d'hommes à la commission consultative paritaire académique compétente à l'égard des directeurs adjoints chargés de sections d'enseignement général et professionnel adapté.

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS

Vu le décret n°81-482 du 8 mai 1981 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans certains emplois de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 1984 portant création des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains personnels de direction des établissements d'enseignement ou de formation relevant du ministre de l'éducation nationale ;

Arrête :

Article 1^{er}

Les parts respectives de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement des représentants des personnels à la commission consultative paritaire académique compétente à l'égard des directeurs adjoints chargés de sections d'enseignement général et professionnel adapté ainsi que le nombre de représentants titulaires et suppléants prévus sont fixés conformément au tableau ci-après :

| CCP | Nombre d'agents représentés | Nombre de femmes | Nombre d'hommes | Pourcentage de femmes | Pourcentage d'hommes | Nombre de représentants titulaires | Nombre de représentants suppléants |
|--------------------------------------|-----------------------------|------------------|-----------------|-----------------------|----------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Directeurs adjoints chargés de SEGPA | 37 | 14 | 23 | 37,84% | 62,16% | 2 | 2 |

Article 2

Ces dispositions entrent en vigueur pour le renouvellement général des instances de représentation du personnel de la fonction publique intervenant en 2022.

Article 3

La secrétaire générale de l'académie d'AMIENS est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le portail internet de l'académie d'AMIENS.


Raphaël MULLER